



ECO-VIE asbl

Secrétariat : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

Hôtel de ville de Mouscron
A l'attention du Collège communal
Grand Place, 1
7700 Mouscron

Mouscron, le 30 mai 2012

Monsieur le Député-Bourgmestre,
Mesdames & Messieurs les Echevins,
Monsieur le Président du CPAS,

Concerne : Enquête publique : transformation du site « Refuge » en un centre d'accueil de demandeurs d'asile (rue du Couvent 39 à Mouscron)

Après avoir examiné le dossier soumis à enquête publique, notre asbl, par la présente, attire votre attention sur les points suivants :

- 1) De façon générale, le demandeur affirme que les actes et travaux projetés n'auront que peu d'incidences car affirme-t-il, les bâtiments existants possèdent déjà la structure et l'organisation nécessaire pour un centre d'accueil pour réfugiés. Nous tenons à faire remarquer que le Refuge disposait de moins de 300 lits, ici on parle d'accueillir plus de 900 demandeurs d'asile ! Il n'y a donc aucune comparaison possible entre l'ancienne affectation du bâtiment et la nouvelle. Les anciennes chambres ne possédaient pas de lits superposés, ici la majorité des chambres seront équipées de lit superposés. La promiscuité est évidente dans de telles conditions d'hébergement et cela ne sera pas sans poser des problèmes humains.
- 2) Le demandeur affirme que sur base de l'article 28 du CWATUPE ladite zone ne peut comporter que des constructions ou aménagements destinés à satisfaire un besoin social assuré par une personne publique ou une personne privée à laquelle les pouvoirs publics ont confié la gestion d'un service public. Peut-on prétendre qu'on répond à un besoin social lorsqu'on « parque » 936 personnes sur un même site ? Le demandeur affirme qu'en tant que personne privée, il s'est vu confier cette mission de gestion de service public par un pouvoir public au travers d'un partenariat avec Fedasil, l'Agence Fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Nous n'avons pas vu de trace de ce partenariat dans le dossier et cela va à l'encontre des affirmations faites dans la presse, ces derniers mois, par Fedasil
- 3) Les documents reprenant les effets du projet sur l'environnement ne sont pas correctement remplis. En effet au paragraphe a) le demandeur n'a rien rempli. Au point b), le demandeur n'a pas rempli les données concernant les rejets dans les eaux de surface, dans les égouts ou sur et dans le sol, il se contente d'affirmer simplement que les points de déversement restent inchangés. Comment cela pourrait-il être ? Les rejets dans les égouts de plus de 900 personnes réunies sur ce site ne peuvent être identiques à la situation antérieure ! Une analyse sérieuse aurait du être menée au niveau de l'égouttage ! Idem pour la collecte des déchets (paragraphe c). Sur le même lieu, on fera vivre plus de 900 personnes : elles y vivront, y seront nourries et produiront donc des déchets importants.
- 4) 900 personnes réunies sur le site du Refuge c'est quasi 10 % de plus dans la population du quartier, déjà densément, peuplé du Tuquet ... ce ne sera pas sans incidence non plus sur la population. Pourtant le demandeur affirme que cela ne posera aucun problème. Le demandeur prétend que le projet n'aura aucun impact particulier car nous citons « *les demandeurs d'asile accueillis auront pour instructions de limiter au maximum leurs allées et venues, de sorte qu'ils resteront, pour la majorité du temps, à l'intérieur du bien.*



ECO-VIE asbl

Secrétariat : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> eco-vie@skynet.be

Par ailleurs, le personnel administratif de Fedasil présent sur le site veillera au strict respect des consignes données » Ces phrases sont vraiment très choquantes : sommes nous donc en présence d'un centre fermé ? Les demandeurs d'asile seraient-ils en quelque sorte assignés à résidence ??? En regardant les plans, on pourrait le penser car l'on peut voir sur le site, des salles de fitness, des classes et des lieux d'animations pour enfants etc ... Apparemment de nombreuses caméras seront également placées. Tout laisse supposer qu'effectivement, on confinera les demandeurs d'asile à l'intérieur. Est-ce ainsi qu'ils pourront s'intégrer dans un quartier ? Se faire accepter ? Découvrir notre pays ? On se rend compte que des enfants seront dans ces lieux, est-ce là un lieu de vie satisfaisant pour eux ???

5) On peut également se demander si toutes les chambres répondent bien aux normes de salubrité. En effet, lors de l'examen des plans, nous avons relevé les faits suivants :

- Dans différents bâtiments et à différents niveaux, nous avons constaté que des salles de bain communes pour hommes et des salles d'eau pour femmes étaient présentes mais pour un nombre de lit très conséquent !
- Au niveau - 1 du bâtiment C, il n'y aurait apparemment pas de fenêtre dans les chambres
- Au niveau + 1 du bâtiment C, on trouve au moins 4 personnes par chambre (chambre avec wc) dans des pièces mesurant 2m80 sur 6m81
- Au niveau 0 du bâtiment D, on trouve des chambres sans WC Pourtant ces chambres accueilleront probablement 3 personnes voire 6 personnes suivant les chambres !

6) Il aurait été intéressant de pouvoir disposer du rapport des pompiers lors de l'enquête publique afin de pouvoir examiner leur avis quant au respect des normes de sécurité incendie

Pour toutes les raisons énoncées précédemment, nous vous demandons de remettre un avis négatif sur ce projet indigne d'un accueil de demandeurs d'asile dans de bonnes conditions. Il est clair que le demandeur n'a qu'une idée en tête : rentabiliser un projet immobilier. L'accueil dans de petites unités dispersées sur le territoire des communes est la seule solution pour une bonne intégration des demandeurs d'asile en attente de décisions les concernant. C'est aussi la seule solution pour que la cohabitation demandeurs d'asile – habitants du quartier se passe sereinement, dans de bonnes conditions. Dans un dossier tel que celui-ci, il est très difficile d'oublier qu'on ne parle pas que de « lits » mais bien d'hommes, de femmes et d'enfants qui devront vivre parfois plusieurs mois dans ces lieux.

En vous remerciant d'avance pour la bonne attention que vous réserverez à ces remarques et en vous demandant de bien vouloir les faire remonter à la Région wallonne, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député-Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Monsieur le Président du CPAS, nos salutations distinguées.

Pour Eco-Vie asbl

Sylvia Vannesche

Administratrice & Secrétaire
